

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Vendredi 03 Mars 2023**

**N°23-03**

**OBJET : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat Mixte du PNRM -**

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**I-Administration Générale**

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022

***A - Finances***

2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal – Budget Annexe CFME
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

***B - Ressources humaines***

5. Création de postes – 6. Avancement des Agents du PNRM

***C - Adoption de Plans de financement***

→ **Direction de la Biodiversité**

7. Travaux sur la Pointe Caracoli – Atlas de la biodiversité communale – Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »

→ **Direction des Grands Projets**

8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
9. Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles –
11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC –
12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines  
→ **Direction du Développement Local**
13. Café d'excellence Arabica Typica – Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole – Agroforesterie – Apiculture – Désenclavement Fond Bourlet
14. ACI relance de la filière bois – ACI valorisation du Fort Tartenson – ACI mise en place d'un corridor écologique

**II-Animation**

15. Révision des tarifs – 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
17. Questions diverses

**Membres présents**

**Pour la CTM** → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case Pilote) -- Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMBOIS(Robert) -- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS( Sainte Marie) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).



**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G. MONSTIN –  
Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→Communes : Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à  
Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

**Membres titulaires absents**

→CTM : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE –  
J. ROSE.

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-  
France) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr J.  
ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr B. BIROTA(CAP NORD) – Mr J-F.  
BEAUNOL(CAESM)

**Absents excusés** : Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) –

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



## Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique

Accusé de réception en préfecture  
20230428-22-03-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son a
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu l'article 106 de la loi 2015-991,
- Vu l'article 242 de la loi 2108-1317 du 28/12/2018,
- Vu l'avis favorable du comptable public en date du 18 novembre 2022,
- Vu la délibération n°22-29 portant modification de la nomenclature budgétaire et comptable du budget principal et du budget annexe CFME du PNRM au 1<sup>er</sup> janvier 2023- Passage au référentiel M57

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré  
A la majorité des membres présents et représentés moins 2 abstentions,

### le Comité syndical,

#### **Article 1**

Adopte le présent règlement budgétaire et financier joint en annexe et ayant pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes du PNRM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **Article 2**

Dit que le présent règlement budgétaire et financier pourra être complété à tout moment en fonction notamment des modifications législatives ou réglementaires qui nécessiteraient des adaptations de règles de gestion.

#### **Article 3**

Dit que toute modification de ce règlement, par voie d'avenant, fera l'objet d'un vote par le Conseil Syndical.

#### **Article 4**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fort de France, le vendredi 03 mars 2023

Le Président,

**Félix ISMAIN**

